

Ouverture

Bernard SAINT-GIRONS

Directeur général de l'Enseignement supérieur, ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Mes chers collègues, bonjour. Notre réunion apparaît effectivement stratégique. Le moment est approprié pour aborder les sujets relatifs aux indicateurs puisque nous nous trouvons au cœur d'une série d'évolutions. La première d'entre elles réside dans le passage à l'autonomie des établissements. Se fait jour, ainsi, la nécessité pour les établissements de se doter d'outils de pilotage qui nous permettent de disposer d'éléments d'information partagés afin d'aboutir en dernière analyse à des perspectives en matière d'orientation de nos activités, d'identification des priorités et de mesure des résultats obtenus. Nous serons dès lors en possession d'un dispositif lisible au plan international et se fondant, du point de vue de la gestion interne, sur la transparence. Il ne peut exister de transparence, pas davantage qu'il ne peut exister de mesure d'efficacité ou d'efficience sans que des indicateurs soient construits et mesurés dans des conditions satisfaisantes.

Je souhaite souligner également la qualité du partenariat qui existe avec l'Observatoire des Sciences et des Techniques, dans la mesure où le chantier qui nous réunit est l'un de ceux sur lesquels nous travaillons ensemble. Nous travaillons parallèlement au dossier de l'identification de la signature de l'unité, ainsi qu'aux éléments allant dans le sens d'une amélioration de l'articulation entre les universités et les organismes de recherche. Aujourd'hui, cependant, seule la problématique des indicateurs nous réunit.

L'exigence d'indicateurs robustes prend un relief nouveau avec l'autonomie des établissements et la nécessité corrélative de pouvoir en mesurer les résultats, afin ensuite de mesurer l'accompagnement financier à apporter. Je souhaite en effet situer également nos travaux dans la perspective de l'allocation des moyens et de la réforme des modalités de l'allocation, sur lesquelles nous travaillons et sur lesquelles la ministre engagera une concertation au début du mois de septembre prochain.

Jusqu'à ce jour, nous avons travaillé de manière expérimentale. Les travaux sur lesquels vous échangerez aujourd'hui entrent en effet dans le cadre du partenariat engagé, destiné à formuler un certain nombre de propositions. Il me paraît intéressant cependant d'observer le vif intérêt manifesté pour le travail d'expérimentation mené et plus largement pour le sujet abordé aujourd'hui, compte tenu du nombre élevé de participants présents ce jour. Nous bénéficions notamment d'une diversité de représentation des établissements. De nombreuses écoles sont présentes, ainsi que les vice-présidents de conseils scientifiques et les représentants des services qui, à l'intérieur des universités, sont plus particulièrement concernés par le sujet évoqué aujourd'hui.

Pourquoi le sujet évoqué est-il important ? Pourquoi tant d'attention est-elle portée aux leçons que nous pourrions tirer de l'expérience menée ? La première des raisons réside dans la possibilité pour les universités et les établissements de disposer d'outils de pilotage. Il ne peut exister de pilotage d'entités responsables sans tableaux de bord à l'appui desquels les indicateurs indispensables et partagés seront mis en œuvre. Je distingue en effet tout un panel d'informations que les directeurs ou les présidents d'établissements doivent avoir à disposition afin de définir des objectifs et des marges de progression, et de mesurer l'efficacité des décisions prises en regard des indicateurs



définis. Les indicateurs doivent donc être représentatifs, communs à chaque établissement et partagés avec l'administration centrale lorsqu'il s'agit d'aborder des phases de négociation.

L'indicateur est en effet essentiel dans la relation que l'établissement entretient avec les organismes de recherche ou avec l'administration centrale. Selon moi, une contractualisation sérieuse ne peut exister sans s'adosser à des indicateurs permettant d'éclairer l'avenir et de traduire les objectifs d'une politique scientifique clairement définie. Le dialogue de gestion doit nécessairement être adossé aux indicateurs qui, partagés, pourront utilement servir à la prise de décision en évitant l'approximation. Les mesures prises depuis 2006 relatives à la recherche et à l'autonomie des universités ne peuvent effectivement produire leurs effets qu'à la condition d'une modernisation de la gestion. En définitive, il est important, dans le cadre des engagements du Président de la République d'augmentation d'un milliard par an des dotations universitaires, de définir des outils permettant d'optimiser les moyens concernés, à la fois dans une volonté d'efficacité mais également dans une logique de légitimité. En outre, grâce aux indicateurs, le ministère disposera de la capacité de rendre compte plus globalement des résultats que la politique déployée dans le cadre du programme P150 a permis d'atteindre.

Nous avons donc besoin d'indicateurs clairs, partagés, à la fois dans nos relations internes et dans nos relations avec la représentation nationale, et qui rendent compte de la totalité des champs de recherche dans lesquels vous vous investissez. Les indicateurs sont familiers aux scientifiques. Nous savons que, confrontés à la réalité internationale, les scientifiques se sont progressivement dotés d'outils de mesure appropriés. Le nécessaire travail de clarification et de définition méthodologique se révélera probablement fructueux. Nous devons cependant demeurer vigilants à tout un pan de la recherche où l'évaluation reste approximative, la recherche sur les LSH. Les publications ne bénéficiant pas de normes identiques, nous devons trouver des indicateurs qui permettront également de mesurer l'excellence dans le secteur concerné.

J'ai résumé les enjeux sur lesquels vous travaillerez aujourd'hui. Je compte sur votre force de proposition et sur votre expertise pour que les travaux se révèlent fructueux et qu'ensemble, nous progressions. Je vous remercie.